



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE REDACTEUR

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre de l'article 8 du décret n° 2012-924 susvisé :

- BARBOT Magali-Christine
- LARGETEAU Dominique
- MORANCEY Céline

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services


Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE REDACTEUR (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment son article 27 ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre de l'article 27 du décret n° 2012-924 susvisé :

- CLEMENT Sophie

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

**Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,**

Le Directeur général des services

Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE ATTACHE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre du 1) de l'article 5 du décret n° 87-1099 susvisé :

- BOUTET Marylène

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services

Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est établie comme suit pour l'année 2021, au titre de l'article 7 du décret n° 2011-1642:

- PEROU Delphine

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services


Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

**ARRÊTÉ PORTANT
LISTE D'APTITUDE
ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
(EXAMEN PROFESSIONNEL)**

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe est établie comme suit pour l'année 2021, au titre de l'article 11 du décret n° 2011-1642 :

- GATEBLED Cécile

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services

Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

Considérant que Monsieur Jérôme BAUDET, inscrit sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise depuis le 1^{er} juillet 2018, et réinscrit pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020, a sollicité le renouvellement de son inscription sur cette liste à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que Monsieur Jean-Luc GILARD, inscrit sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise depuis le 1^{er} juillet 2019, a sollicité le renouvellement de son inscription sur cette liste à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre du 1) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| • BARBIER Laurent-Philippe | • HEBERT Jérôme |
| • BODIN Jean-Pierre | • LE GUENNEC Loïc |
| • BOUFFECHOUX Olivier | • LEMONCHOIS Phillipe |
| • BOURGEOIS Fabienne | • LEPAGE Stéphane |
| • BROQUET Thierry | • LIENARD Philippe |
| • CARANTON Jean-Christophe | • MAINGAULT Gilles |
| • DEGREMONT Frédéric | • MARTINEAU Sébastien |
| • ECHARD Cyrille | • MESNIERES Philippe |
| • FOUSSEREAU Eddy | • PIGEONNEAU Gérald |
| • GAUDIN Jean-Michel | • RIGOREAU David |
| • GUIGNARD Jean-Luc | • VELLUET Dominique |

Article 2 : L'inscription sur liste d'aptitude, au titre du 1) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé, de Messieurs Jérôme BAUDET et Jean-Luc GILARD au grade d'agent de maîtrise territorial est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021.

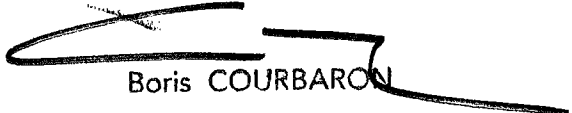
Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services


Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu les attestations de réussite de Messieurs Pascal GALAIS et Philippe HUNAUT à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

ARRETE

Article 1^{er}. - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- GALAIS Pascal
- HUNAUT Philippe

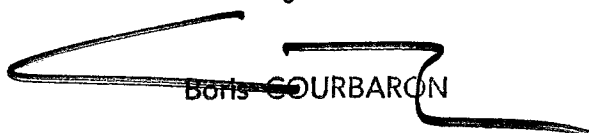
Article 2. - Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat et publié.

Fait à Tours, le 22 JUIN 2021

**Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation.**

Le Directeur général des services


Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye	
Transmis le	22 JUIN 2021
Publié le	22 JUIN 2021
Acte exécutoire Art. L. 3131.1 du Code général des collectivités territoriales	



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE TECHNICIEN

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre de l'article 7 du décret n° 2010-1357 susvisé :

- CHARTIER Cécile

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUN 2021

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services

Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière

Transmis le 22 JUN 2021
Publié le 22 JUN 2021

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment son article 11 ;

Vu l'attestation de réussite de Madame Cindy JOSSE à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe est établie comme suit pour l'année 2021, au titre de l'article 11 du décret n° 2010-1357 susvisé:

- JOSSE Cindy

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

**Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,**

Le Directeur général des services

Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

*Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales*



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013, portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
 Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade de conseiller socio-éducatif territorial est établie comme suit pour l'année 2021 :

- BELLAVOINE Véronique

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 22 JUIN 2021

**Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,**

Le Directeur général des services

Boris COURBARON

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 22 JUIN 2021

Publié le 22 JUIN 2021

*Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales*